

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

OBJET :
CONVENTION DE
DEPOT VENTE
GRANOCHA

Nombre de
membres en
exercice : 15

Convocation en
date du :
28/05/2025

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 05 juin 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente,

Présents :

Représentant le Conseil Municipal :
Mme Monique CHING - M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON
Mme Céline CABAL - Mme Hamel LAHCINI

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Thierry LETARD

Représentant des professionnels de la glisse :
Mme Stéphanie GARDAIS

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Jean Pierre FOURNIER

Représentant des agences immobilières :
M. Thomas BILLARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Représentant le Conseil Municipal :
M. Michel PY - M Edouard PICAREL - Mme Nathalie CHAPPERT
GAUJAL M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES
- M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT M. Lucas JAULENT -
Mme Caroline BARBEAU TABOULET - M. Frédéric MAHDI - M. Alain
MASSA

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Sjoerd BIJKERK

Représentant des restaurateurs
Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT

Représentant des professionnels de la glisse :
M. BRIGASCO

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Christophe GUINOT

Représentant des agences immobilières :
M. Adrien BEAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20250605-D2025_23_GR

Représentant des activités liées au port de plaisance :
Mme Patricia MAHE - M. Baptiste BEAUX.

Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la convention de dépôt vente entre l'Office de Tourisme et la vinaigrerie GRANOCHA fixant les tarifs de vente,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 05 juin 2025



Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20250605-D2025_23_GR



CONTRAT DE DEPOT VENTE 2025

Entre les soussignés :

L'Office de Tourisme de Leucate

Espace Henry de Monfreid, 185 Rue du Veyret
Port Leucate
11370 LEUCATE
Siret : 413 951 752 00021
Ci-après dénommé « le dépositaire »-Le Vendeur

Et

Granhota

Adresse : 16 Rue Béranger 11110 COURSAN
Siret 524 683 182 00017
Représentée par son Président, Laurent FAURE
Ci-après dénommé « le déposant »-Le propriétaire

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le déposant confie au dépositaire la vente de ses produits en dépôt-vente dans la boutique de l'Office de Tourisme de Leucate.

Article 2 – Produits concernés

Le déposant met en dépôt les produits listés en annexe du présent contrat. Ces produits restent la propriété du déposant jusqu'à leur vente.

Article 3 – Modalités de dépôt

Le déposant livre les produits en bon état et prêt à être commercialisés. Le dépositaire s'engage à les exposer et les promouvoir dans sa boutique.

Article 4 – Prix de vente et commission

Le prix de vente est fixé par le déposant, en accord avec le dépositaire. Le dépositaire perçoit une commission de 20% sur chaque vente réalisée.

Liste des produits avec les tarifs en annexe.

Leucate
Office de tourisme
185 Rue du Veyret - Port Leucate - 11370 Leucate

Office de Tourisme
Classé Catégorie 1

Espace Henry de Monfreid
185 Rue du Veyret - Port Leucate - 11370 Leucate
Tel. +33(0)4 68 40 91 31 - info@tourisme-leucate.fr
APE : 7990Z / SIRET 413 721 952 00021 / APST IM0011120011 / TVA FR4041372195200021

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025


tourisme@leucate.fr Application agréée E-legalité.com
73_C0-011-413721952-20250605-D2025_23_GR



Article 5 – Paiement des ventes

Le dépositaire reverse au déposant le montant des ventes, déduction faite de la commission chaque mois selon la procédure suivante :

1-Le responsable boutique enverra, tous les mois au déposant un état des ventes lui permettant de réaliser un devis qui sera communiqué à l'Office de Tourisme

2-L'Office de Tourisme édite un bon de commande permettant au déposant de déposer sa facture sur Chorus Pro et d'obtenir son règlement

Article 6 – Responsabilité

Le déposant ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, perte ou détérioration des produits.

Les produits sont sous la responsabilité de l'Office de Tourisme pendant la durée du dépôt vente.

Article 7 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an Renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 1 mois.

Article 8 – Résiliation

Chaque partie peut mettre fin au contrat moyennant un préavis de 1 mois.

Les produits invendus devront être récupérés par le déposant sous 8 jours après la fin du contrat.

Article 9 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente

Fait à COURSAN , le 06/05/2025

En deux exemplaires originaux,

Le déposant

Laurent FAURE



GRANHOTA SAS L'Atelier du Vinaigre
16 Rue Béranger 11110 COURSAN
Tel : 06 83 41 89 49
www.granhota.com

TVA intra : FR 03 524 683 182 / Siret : 524 683 182 000 17

Le dépositaire
Matt Humpage



OFFICE DE TOURISME
Espace Henry de Monfreid
B.P. 17
11370 LEUCATE
Tel. 04 68 40 91 31 - Fax 04 68 40 24 76

Office de Tourisme
Classe Catégorie 1

Espace Henry de Monfreid
185 Rue du Veyret - Port Leucate - 11370 Leucate
Tel. +33(0)4 68 40 91 31 - info@tourisme-leucate.fr

APE : 7990Z / SIRET 413 721 952 00021 / APST IM0011120011 / TVA FR4041372195200021

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

tourisme-leucate.fr Application agréée E-legalite.com

73_00-011-413721952-20250605-D2025_23_GR



Conditions générales de DEPOT-VENTE

- 1. Le déposant garantit la conformité des produits aux normes en vigueur**
- 2. Le dépositaire se réserve le droit de refuser des produits jugés non conformes ou inadaptés**
- 3. Les produits sont déposés en consignation et restent la propriété du déposant jusqu'à leur vente**
- 4. Le dépositaire s'engage à fournir un registre des ventes consultables par le déposant**
- 5. Les produits invendus doivent être repris par le déposant dans un délai de 8 jours après la fin du contrat**
- 6. En cas de défaut de paiement du dépositaire, le déposant peut réclamer la restitution immédiate de ses produits.**
- 7. Le contrat est soumis au droit Français**

Ces Conditions générales font partie intégrante du contrat signé entre les parties

Le déposant
Laurent FAURE

GRANHOTA SAS L'Atelier du Vinaigre
16 Rue Béranger 11110 COURSAN
Tel : 06 83 41 89 49
www.granhota.com
TVA intra : FR 03 524 683 182 / Siret : 524 683 182 000 17

Le dépositaire
Matt Humpage

OFFICE DE TOURISME
Espace Henry de Monfreid
B.P. 17
11370 LEUCATE
Tél. 04 68 40 91 31 - Fax 04 68 40 24 76



Office de Tourisme
Classé Catégorie 1

Espace Henry de Monfreid
185 Rue du Veyret - Port Leucate - 11370 Leucate
Tel. +33(0)4 68 40 91 31 - info@tourisme-leucate.fr
APE: 7990Z / SIRET 413 721 952 00021 / APST IM0011120011 / TVA FR4041372195200021

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2025
Application agréée E-legalite.com
tourism@leucate.fr
73_00-011-413721952-20250605-D2025_23_GR

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

73_00-011-413721952-20250605-D2025_23_GR



ANNEXE : LISTE DES PRODUITS

Taux de Commission dépositaire : 20%

Produits	Prix de Vente
-Vinaigre Granhota Thym	8.00€
-Vinaigre Granhota Miel de Narbonne	9.00€
-Vinaigre Granhota Balsamique	12.00€
-Coffret 5 minis vinaigres	19.00€

Date 06/05/2025

Le déposant

Laurent FAURE



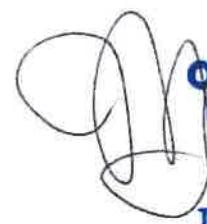
GRANHOTA SAS L'Atelier du Vinaigre
16 Rue Béranger 11110 COURSAN

Tel : 06 83 41 89 49

www.granhota.com

TVA intra : FR 03 524 683 182 / Siret : 524 683 182 000 17

Le dépositaire
Matt HUMPAGE



OFFICE DE TOURISME
Espace Henry de Monfreid
B.P. 17
11370 LEUCATE
Tel. 04 68 40 91 31 - Fax 04 68 40 24 76

Office de Tourisme
Classé Catégorie 1

Espace Henry de Monfreid
185 Rue du Veyret - Port Leucate - 11370 Leucate

Tel +33(0)4 68 40 91 31 - info@tourisme-leucate.fr

APE 7990Z / SIRET 413 721 952 00021 / APST IM0011120011 / TVA FR4041372195200021

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

tourism [REDACTED]
73_00-011-413721952-20250605-D2025_23_GR

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

73_00-011-413721952-20250605-D2025_23_GR